

BILLS DU GOUVERNEMENT: SANCTIONNES—*Suite.*LOI DES LIGNES DE RACCORDEMENT I.C.R.—*Suite.*Hon. M. Graham—*Suite.*

ne veut pas augmenter compte dépenses capital I.C.R.—1198; si ligne est bonne, avant de négocier avec l'Etat pourra trouver capitaux pour mettre en état—1198.

M. Jameson—Situation chemin de fer Halifax et Sud-Ouest—1198.

Bill rapporté—1199.

M. Henderson—Redoute ambiguïtés et désaccord clauses—1196.

Hon. Graham—Amendements rédigés par M. Barker lui-même—1200.

Amendements lus 1^{re} et 2^e fois, adoptés—1200.Sir W. Laurier—Propose 2^e lect.—1904.

Hon. Emmerson—Demande remise—1904; remise—1904.

Hon. Graham—Propose 3^e lect.—2312.

Hon. Emmerson—Absent lors 2^e lect.—2312. acquisition intéresse pas seulement Provinces maritimes—2312; champion de cette question—2312; pas d'idée politique—2313; déclaration 1907—2313; provisions exactes—2313; pas d'intérêt personnel—2314; dans aucun des embranchements—2315; pas d'arrangement pour amadouer—2315; félicite gouvernement d'avoir fait adopter principe—2315; trop de timidité—2316; quatre conditions à remplir—2316; manque de courage—2317; obligation de mettre en état—2317; la création des embranchements I.C.R. poussée par sir Chs. Tupper—2317; spéculations infructueuses—2317; impéritie promoteurs—2319; I.C.R. pourrait employer vieux matériel à remettre en état—2320; matériaux au rencart figurant à l'actif—2320; rapport Gilmour Brown—2320; rapport Tiffin—2320; Ontario a tiré tout profit de l'I.C.R. et n'a jamais fait bénéficiaire Provinces maritimes—2322; le quart seulement des transports de l'I.C.R. va de l'est à l'ouest—2322; le déficit de l'I.C.R. 2323; c'est de l'argent resté dans la poche des marchands du Canada—2324; le C.P.R. pour ses lignes à l'est du Saint-Laurent et des Provinces maritimes a un déficit annuel de \$500,000 à \$600,000—2324; C.P.R. absorbe embranchements—2324; exemple dans N.-B.—2325; exemples succès—2325; heureux que la question en arrive à la présentation d'un bill—2325; obligation de bon état—2326; ne propose pas amendement—2326; longeur des procédures—2327; gouvernement devrait pouvoir agir seul—2327.

Hon. Graham—Admet qu'Intercolonial appartient au pays tout entier—2328; parlement en adoptant cette mesure fait preuve de courage et non de timidité—2328; mode de décision—2329; ministère assume entière responsabilité—2329; nécessité de bon état imposée sur proposition Barker—2329; projet de loi consacre principe d'acquisition d'embranchements dans cas favorables—2330.

BILLS DU GOUVERNEMENT: SANCTIONNES—*Suite.*LOI DES LIGNES DE RACCORDEMENT I.C.R.—*Suite.*

M. M. Macdonald—Ne croit pas conseil d'administration I.C.R. meilleur corps pour décider—2331.

Hon. Pugsley—Procédure à suivre pour bail—2333; prudence nécessaire pour acquisition d'embranchements—2334; croit conseil administration facilitera prix à bail d'embranchements valant réellement quelque chose—2335.

M. R. L. Borden—Circonspection nécessaire—2336; renseignements que demandera parlement—2336.

3^e lecture, adopté—2336.

Amendements au Sénat—8823.

Hon. Graham—Nature amendements, détails demandés—8823.

Hon. Emmerson—Impossible fournir renseignements—8825; s'oppose à amendements—8826.

Hon. Graham—Propose aviser Sénat qu'amendements inacceptables—8826.

Motion adoptée—8826.

Message du Sénat persistant dans amendements—9265.

Hon. Graham—Repousse amendements—9266; propose message pour demander de conférence avec Sénat—9266.

Hon. Pugsley—Bourinot et procédure conférence—9266.

Adopté—9267.

Message du Sénat transmettant rapport conférence—9294; modification convenue—9294.

Agréée par Sénat—9294.

Hon Pugsley—Propose adoption—9294.

Adopté—9294.

Sanctionné—9299.

LOI DE LA MARINE DE GUERRE DU CANADA.

Sir W. Laurier—Dépose projet de loi (n^o 95) concernant la marine de guerre du Canada—1829; absence hon. Brodeur l'oblige à présenter bill—1830; marine se composera troupe permanente, réserve et volontaire—1830; sur le modèle de la milice—1830; différence avec loi de milice—1830; aucune loi n'oblige personne au Canada à servir dans marine de guerre—1830; enrôlement facultatif—1830; service sous direction ministère de la Marine—1830; directeur du service naval aura rang contre-amiral—1830; création d'une commission consultative—1830; conditions d'enrôlement fixées par gouvernement—1830; commissions décernées au nom de S. M.—1830; expiration terme en activité—1831; mise en activité—1831; mise sous les ordres de Sa Majesté—1831; convocation Parlement dans les quinze jours—1831; pensions de retraite—1831; établissement d'un collège—1831; interprétation terme "guerre" 1832; lorsque la Grande-Bretagne est en état de guerre, le Canada l'est égale-